

Département  
du Bas-Rhin

## COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

### EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 20 mai 2010

Conseillers  
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Philippe KLEIN

Conseillers présents : **9**

### SEANCE du 28 mai 2010

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER, Richard RUSCH, Daniel SCHOETZ, Philippe KLEIN.

Excusés : Christian HUBER

Procuration : Néant.

### COMPTE-RENDU DE SEANCE

1° Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de régulariser la situation de Monsieur A. MARY et de l'employer à l'échelon premier, pour un salaire brut mensuel correspondant à l'indice brut 297, majoré 292 et pour une durée hebdomadaire de 3,30/35<sup>ème</sup> et autorise le maire à signer le contrat de travail.

2° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, autorise le maire à émettre un titre de recette de 225,15 € à la société GRENKE – Copie EST.

3° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accorde à l'Association de Chasse du Kochersberg le paiement du loyer de chasse en deux versements égaux.

4° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'augmenter le salaire de la secrétaire de mairie, S. LOUYOT, au taux horaire brut de 9,50 € et autorise le maire à signer l'avenant au contrat de travail.

5° Le conseil municipal, à huit voix pour et une abstention, décide de confier les travaux d'arpentage des lieudits « Weiher » et « Lehmgrube » au cabinet Carbiener pour une rémunération globale de 1750 € HT et autorise le maire à signer le contrat avec ledit cabinet.

6° Le conseil municipal ; à huit voix pour et une abstention, décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création et d'extension de réseaux et d'aménagement de voirie au

Cabinet Carbiener pour un montant de 6,4 % du coût global des travaux et autorise le maire à signer le contrat avec ledit cabinet.

7° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'étendre les réseaux d'assainissement, d'eau potable, les réseaux électriques et téléphone et faire l'aménagement de voirie au lieu-dit « Lehmgrube » et autorise le Maire à signer des conventions « Projet urbain Partenarial » avec d'une part Monsieur René HEYD et d'autre part avec Monsieur René STIEBER.

Pour extrait conforme, à Wintzenheim-Kochersberg, le 31 mai 2010.

Le maire  
Alain NORTH